

# INFO VITI-OENO 13

**Informations et Conseils collectifs  
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône**

*13 février 2020*



## BILAN DE CAMPAGNE 2019

---

Vous trouverez en suivant le lien ci-dessous le bilan des observations réalisées en 2019 dans le cadre du BSV :

[http://www.agrometeo.fr/bsv/BSVViti\\_20191213\\_BILAN\\_2019.pdf](http://www.agrometeo.fr/bsv/BSVViti_20191213_BILAN_2019.pdf)

## BILAN FLAVESCENCE DOREE 2019

---

### 📌 Bilan de la prospection

La surface prospectée collectivement dans notre département est désormais stable. 64% des vignes sont vues chaque année, avec 96 % du territoire couvert ces 3 dernières années.

13 communes sont contaminées :

- Aix en Provence, Aurons, Cabannes, Eygalières, Eyguières, Lambesc, Le Puy Ste Réparate, Noves, Orgon, Saint Cannat, Saint Rémy de Provence, et Sénas restent concernées.
- Noves est une nouvelle commune contaminée.
- A Aix en Provence, un ancien foyer a montré les effets dévastateurs de cette maladie de quarantaine en passant de 42 pieds contaminés en 2018 à plus de 1300 en 2019.

Nous constatons de nouveaux pieds infectés sur des zones où il n'y a plus de cicadelles. Ce phénomène s'explique par une prospection trop précoce l'année précédente.

La date de prospection ainsi que la mobilisation de tous restent les paramètres clés dans le contrôle de la Flavescence Dorée.

La mobilisation des professionnels et la coordination en amont des équipes de la CA 13 nous permettent d'être le département le plus prospecté de la Région.

La seule façon de rester dans une situation stable, voir de régresser est d'intégrer la prospection dans le calendrier des vignerons!



## Bilan des expérimentations

Grace au projet européen « Vacuum Bug », nous avons pu identifier des cicadelles vectrices de la Flavescence Dorée sur les engins viticoles, notamment lors de l'opération d'écimage/rognage. Les préconisations à respecter sont donc de :

- Dans la journée de travail, privilégier les déplacements des zones non infectées (ou à moindre risque) vers les zones à risque d'infection (ou infectées) par la flavescence dorée,
- Effectuer un nettoyage à l'aide d'une balayette, par exemple, des engins agricoles entre 2 parcelles, notamment dans la zone du radiateur. Puis enlever les rameaux coincés dans la machine.

**Cicadelle vectrice de la flavescence dorée sur une feuille transportée par une écimeuse :**



## FORMATION S'INITIER A LA DEGUSTATION DES VINS

Une session de formation à la dégustation est organisée sur 4 demi-journées à partir du 3 mars, chaque mardi du mois de mars.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Elaborer un commentaire de dégustation,
- Identifier l'influence des cépages, terroirs, vinifications...
- Décrire et comparer les vins,
- Expliquer et décrire les défauts des vins.

Voir le détail de la formation et télécharger le bulletin d'inscription en ligne en suivant le lien :

[Formation dégustation des vins 2020](#)

Pour renseignements vous pouvez contacter Ana Chavarri au 06 33 11 56 78 ou par mail [a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri](mailto:a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri)

# NOS ACCOMPAGNEMENTS VERS LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)



Vous souhaitez faire reconnaître vos bonnes pratiques environnementales, en obtenant la certification Haute Valeur Environnementale, ou plus simplement avoir des informations pour savoir où vous vous situez ?

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône vous accompagne à chaque étape de la certification environnementale, que ce soit en formation collective ou en appui individuel.

Pour plus d'informations, contactez :

Emmanuèle Davin Geil au 04 42 23 86 52 ou [e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr) ou

Vanessa Fabreguette au 06 74 55 81 19 ou ([v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr))

Voir également la vidéo où Jean Claude PELLEGRIN, Vigneron au Château de Libran, coopérateur à la cave coopérative « Les Vignerons du Roy René » nous présente la certification Haute Valeur Environnementale :

[Vidéo présentation HVE](#)

**Votre prochain bulletin : le 18 mars**

**Rédaction, coordination**

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

**[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)**

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »